

***Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
de Laigné et Saint-Gervais-en-Belin***

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 MARS 2018

Le vingt et un Mars Deux mille dix huit à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, 34 rue des Frères Bailleul à Laigné-en-Belin (72), Tél : 02 43 42 74 25.

Date de convocation : 15 Mars 2018

Nombre de délégués : En exercice : 16 - Présents : 12 - Votants : 15

Etaient présents : AUBRY-CHABLE Manuella, BARTHES Renaud, CHENNOUKH Fatima, COCHONNEAU Laurent, DEROUINEAU Michel, DUBE Emmanuel, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, FOURNIER Colette, JAVELLE Marie-Claude, LALOU Christophe et LANGLOIS Bruno.

Excusés : BARBEAU Christian (Pouvoir donné à Manuella AUBRY CHABLE), LAIR Benoit (Pouvoir donné à Marie-Claude JAVELLE), PLU Mathilde (Pouvoir donné à LALOU Christophe) et REVEL Marie-Line.

Secrétaire de séance : Manuella AUBRY CHABLE

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du Compte de Gestion 2017 (Budget principal)
- 2 – Vote du Compte administratif 2017 (Budget principal)
- 3 – Affectation du résultat 2017 (Budget principal)
- 4 – Etude et vote du Budget Primitif 2018 (Budget principal)
- 5 – Approbation du Compte de Gestion 2017 (Budget Assainissement)
- 6 – Vote du Compte administratif 2017 (Budget Assainissement)
- 7 – Affectation du résultat 2017 (Budget Assainissement)
- 8 – Approbation du montant de la contribution des communes de Laigné et Saint Gervais en Belin
- 9 – Demande DETR pour la réalisation de l'extension du gymnase
- 10 – Délibération pour reversement excédent du service Assainissement à la CDC
- 11 – Désherbage bibliothèque
- 12 - Affaires Diverses

Monsieur le Président demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- Suppression de l'indemnité du receveur

01– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (Budget principal – SIVOM)

Monsieur le Président précise que le Compte de gestion transmis par le Receveur Municipal (Centre des finances publiques d'Ecommoy) ne fait apparaître aucune discordance avec la comptabilité du SIVOM.

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion pour l'exercice 2017.

02–VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (Budget principal – SIVOM)

Monsieur le Président expose aux membres présents du Comité syndical les résultats de l'exercice budgétaire 2017 :

La Section de fonctionnement se solde par un excédent de **319 950,12 €**

- 498 511,44 € en dépenses
- 638 866,10 € en recettes auxquelles on ajoute les 179 595,46 € d'excédent de 2016

La Section d'Investissements se solde par un excédent de **56 355,70 €**

- 336 111,66 € en dépenses auxquelles on ajoute les 3 784 € de déficit de 2016
- 396 251,36 € en recettes

Chiffres auxquels il faut rajouter les de Restes A Réaliser en Section d'Investissement :

167 500 € en dépenses et 56 000 € en recettes

Résultats cumulé pour la Section d'Investissement :

- 507 395,66 € en dépenses
- 452 251,36 € en recettes

Soit un besoin d'affectation de 55 144,30 €

Et un excédent de clôture de **264 805,82 €**

Monsieur le Président cède sa place à Madame FOURNIER Colette qui prend la Présidence de la réunion le temps du vote du Compte administratif 2017. Celui-ci ne soulève pas de questions particulières. Après délibération le Compte Administratif 2017 est approuvé par le Comité syndical.

03–AFFECTATION DU RESULTAT 2017 (Budget principal – SIVOM)

Monsieur le Président reprend la Présidence du Comité.

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2017, le Comité syndical déclare à l'unanimité qu'il effectue une affectation de résultat d'exécution au compte 1068 de 155 144,30 €.

04–ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (Budget principal – SIVOM)

Après avoir étudié la proposition du budget primitif 2018 du SIVOM et entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité adopte à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2018 comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à 775 944 €

➤ Section d'Investissement :

Dépenses et recettes équilibrées à 1 579 335 €

05– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (Budget annexe – ASSAINISSEMENT)

Monsieur le Président précise que le Compte de gestion transmis par le Receveur Municipal (Centre des finances publiques d'Ecommoy) ne fait apparaître aucune discordance avec la comptabilité du service Assainissement.

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion pour l'exercice 2017.

06–VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (Budget annexe – ASSAINISSEMENT)

Monsieur le Président expose aux membres présents du Comité syndical les résultats de l'exercice budgétaire 2017 :

- ⌘ La Section de fonctionnement se solde par un déficit de **130 102,46 €**
- 236 428,40 € en dépenses
- 106 325,94 € en recettes auxquelles il faut ajouter un excédent de l'exercice antérieur de 185 000 €
- ⌘ La Section d'Investissements se solde par un excédent de **240 997,61 €**
- 49 856,55 € en dépenses auxquels on ajoute 1 648,08 € de déficit de l'exercice antérieur
- 290 854,16 € en recettes

Résultats cumulés pour la Section de Fonctionnement : excédent de 54 897,54 €

Résultats cumulés pour la Section d'Investissement : excédent de 239 349,53 €

Soit un excédent total de **294 247,07 €**

Chiffres auxquels il faut rajouter les Restes A Réaliser en Section d'Investissement :

60 714 € en dépenses et 85 800 € en recettes

Résultats cumulés pour la Section d'Investissement :

➤ 112 218,63 € en dépenses

➤ 376 654,16 € en recettes

Excédent de clôture **319 333,07 €**

Pas d'affectation de résultat de fonctionnement au compte 1068.

Monsieur le Président cède sa place à Madame FOURNIER Colette qui prend la Présidence de la réunion le temps du vote du Compte administratif 2017. Celui-ci ne soulève pas de questions particulières.

Après délibération le Compte Administratif 2017 du Service Assainissement est approuvé par le Comité syndical.

07--AFFECTION DU RESULTAT 2017 (Budget annexe - ASSAINISSEMENT)

Monsieur DEROUINEAU Michel, Président reprend la Présidence du Comité.

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2017, le Comité syndical déclare à l'unanimité qu'il n'y a pas d'affectation de résultat d'exécution au compte 1068 sur le service assainissement.

08 – APPROBATION DE LA CONTRIBUTION DES COMMUNES AU SIVOM POUR 2018

A la demande de la Trésorerie d'Ecommoy le Comité syndical doit délibérer sur le montant des contributions des communes pour 2018. Après calcul et suivant les statuts le montant s'élève à :

- pour la Commune de Laigné en Belin : **318 788 €**

- pour la Commune de Saint Gervais en Belin : **258 150 €**

Après délibération le Comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents les montants des contributions des communes 2018 comme ils sont définis ci-dessus payables en 2 fois (50 % en juin et le solde en octobre).

09 – DEMANDE DE DETR et de DSIL

Monsieur le Président donne toutes les explications nécessaires concernant le projet d'agrandissement du gymnase susceptible d'être éligible dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2018, coût du projet prévisionnel 712 724 € HT suivant l'estimation faite par l'architecte Hubert CAZALS.

Après délibération le Comité syndical :

- adopte le projet précité,

- décide de solliciter le concours de l'Etat
- arrêté les modalités de financement comme suit :

ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT HT
Fonds Européens (à préciser)	/
DETR et DSIL	570 194 €
FNADT	/
Conseil Régional	/
Conseil Général	/
Autofinancement	142 548 €
Autre public	/
Fonds privés	/
TOTAL	712 742 €

- autorise Monsieur le Président à déposer une demande au titre de la DETR et de la DSIL 2018 et à signer tous les documents relatifs à ce projet inscrit au Budget primitif 2018,
- et atteste de la compétence de la Collectivité à réaliser les travaux.

10 – REVERSEMENT EXCEDENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Président explique aux membres du SIVOM présents que depuis le 01 Janvier 2018 la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois a repris la compétence assainissement, d'où la nécessité de délibérer sur le reversement de l'excédent 2017 du service assainissement.

Après l'approbation du compte de gestion 2017 et le vote du compte administratif 2017, le Comité syndical après délibération reverse l'excédent 2017 du service assainissement d'un montant de 294 247,07 € à la Communauté de Communes d'Ecommoy.

11 – AUTORISATION DE DESHERBAGE D'ANCIENS MAGAZINES DE LA BIBLIOTHEQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122 – 22,

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la Bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale.

Après délibération le Comité syndical autorise Monsieur le Président à pratiquer le désherbage des 114 livres et magazines dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque Intercommunale de Laigné / Saint Gervais en Belin. Ces revues seront détruites.

12 – INDEMNITE DU RECEVEUR

Monsieur le Président explique à l'assemblée que lors de la séance du Comité syndical en date du 12 Avril 2014 il a été décidé d'allouer au Receveur municipal en poste à Ecommoy, Monsieur PIRAULT Laurent, une indemnité de conseil et de budget pour son aide en matière de comptabilité, pendant toute la durée du mandat, cependant devant le mécontentement des élus il est décidé de revoir cette prestation allouée.

Après délibération les membres présents du SIVOM décident à l'unanimité de suspendre cette indemnité de conseil et de budget attribuée au trésorier pour cette année et pour le reste du mandat

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du projet d'extension du gymnase intercommunal, afin de faire bénéficier plusieurs sports de ces travaux, le projet présenté est plus conséquent que celui initialement prévu dont

l'estimation était de 380 000 €, possibilité de faire 1 terrain de volley, 3 de badminton et 4 de tennis de table.

Le changement de la chaudière avec réfection entière du chauffage ainsi que de l'éclairage dans la partie existante seront englobés dans les travaux.

Coût estimatif du nouveau projet 656 300 € HT soit 787 560 €.

- b) Commission fêtes et cérémonies : Mme JAVELLE Marie-Claude informe l'assemblée qu'une réunion début avril est programmée en préparation de la fête de la musique. Est prévu le samedi soir un concert dans l'église de Laigné en Belin avec Michel COULON de l'Association « De Si De La ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Prochaine réunion : le 23 Mai 2018